

L'AGENCE DAGESELTAREN

L'agence Dageselteren est un lieu d'information, d'orientation, d'écoute et de soutien destiné aux assistants parentaux, aux candidats à l'agrément et aux parents. L'agence travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi qu'avec le Service National de la Jeunesse.

L'agence Dageselteren est un service d'arcus asbl et est conventionné par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



L'AGENCE DAGESELTAREN OFFRE

aux assistants parentaux et aux candidats à l'agrément :

- une présentation et une explication du cadre légal de l'activité et des démarches s'y afférant
- une prise de conscience et une découverte de la profession
- une préparation à la future activité
- une formation et un accompagnement aux aspects administratifs et pédagogiques de l'activité
- des supervisions individuelles et de groupe
- des activités ludiques
- des informations nécessaires sur les droits et obligations envers les parents et les enfants
- une mise à disposition de documents administratifs nécessaires à l'activité
- un prêt de matériel ludique et de livres
- une mise en réseau avec d'autres professionnels de l'accueil de l'enfance

aux parents et futurs parents :

- un échange autour de l'accueil de l'enfant et de son organisation
- une présentation de l'activité d'assistance parentale
- des conseils dans leur recherche d'un assistant parental
- des informations concernant le contrat d'éducation et d'accueil et le système chèque-service accueil



L'ACCUEIL AUPRÈS D'UN ASSISTANT PARENTAL

Un assistant parental est une personne qui accueille des enfants à son domicile.

Cette prise en charge familiale permet :

- un encadrement individualisé de chaque enfant en tenant compte de ses besoins
- une flexibilité adaptée au rythme professionnel des parents

L'assistant parental doit obtenir au préalable un agrément délivré par le Ministère compétent selon les conditions de la loi en vigueur.

Afin que la facturation puisse se faire dans le chèque-service accueil, l'assistant parental devra obtenir la qualité de prestataire du chèque-service accueil selon les conditions de la loi en vigueur.



Pour plus d'informations sur ces sujets, vous pouvez contacter :

arcus - agence Dageselteren
11, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg
Tél. 26 20 27 94 - 1
www.arcus.lu

Vous pouvez également consulter les sites suivants:

www.guichet.public.lu
www.enfancejeunesse.lu

photos: cover: Fotolia© Rido | p.4: Shutterstock© Sergey Novikov

L'AGENCE DAGESELTAREN

